nous sera conféré ou non. Et prenons teus les moyens en notre pouvoir pour que le peuple soit entendu sur une question d'une importance aussi majeure. Au Nouveau-Brunswick, une élection générale est à la veille d'avoir lieu, et cela uniquement dans le but de donner au peuple de cette province le temps nécessaire et l'opportunité de se prononcer pour ou contre la mesure. Il est vrai qu'il a été allégué que le parlement était sur le point d'expirer; mais, d'un autre côté, quand bien même les ministres du Nouveau-Brunswick eussent entrevu la perspective de faire accepter ce projet par la législature actuelle, j'hésite beaucoup à croire que des élections générales n'y auraient pas eu lieu immédiatement; et je suis aussi fondé à croire que les membres de la conférence considéraient l'appel au peuple comme le mode le plus équitable à suivre en pareille circonstance. En outre, je ne pense pas que de pareils changements à la constitution auraient du être effectués sous le règne d'un gouvernement de coalition. En principe, c'est une violation des usages traditionnels de la Grande-Bretagne. Et je ne doute aucunement que si une pétition couverte de signatures des habitants de cette province, était transmise au gouvernement impérial pour lui représenter que ces modifications importantes à la constitution sont le fait d'une coalition, l'acte même serait déclaré inconstitutionnel. Les détails du projet sont d'ailleurs inconnus an peuple. Pressé de toute part, le gouvernement en avait adressé des copies confidentielles aux députés ; mais n'en suit-il de la que le pays en général en comprenne le fonctionnement? Je dis donc que le public n'en connait rien, ou du moins n'en connaît pas suffisamment pour pouvoir se prononcer avec certitude. L'on a dit que si le projet n'était pas adopté aujourd'hui, il courait un grand danger de ne l'être jamais : mais était-il donc si précaire qu'il ne pouvait se conserver au moins pendant quelque temps? Est-il à craindre que le peuple ne découvre enfin qu'il l'entraînera dans un surcroît de dépenses, et qu'alors il se refuse de le sanctionner ? Quand même n'existeraitil que la simple raison qu'il n'est pas connu du peuple, cela suffirait pour m'engager à ne pas y acquiescer. En terminant, je dois déclarer au gouvernement qu'il aurait grandement tort d'empêcher cette chambre d'apporter des modifications utiles au projet, surtout en ce qui concerne les membres du conseil législatif; j'espère donc que la chambre saura engager les ministres à acquiescer à ces modifications. Quand la chambre sera saisie des résolutions, je me ferai alors un devoir de développer et de commenter les détails de la mesure. Avant de reprendre mon siége, je désire ajouter que j'approuve le mode que l'on a proposé de suivre pour la discussion de la question. (Ecoutez! écoutez!)

L'Hon. M. CURRIE demande l'ajournement des débats jusqu'à lundi.

Ce qui est agréé.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VENDREDI, 8 février 1865.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD.—M. l'Orateur ayant exprimé le désir que nous ne commencions pas aujourd'hui les débats sur l'adresse relative à l'union des colonies, jo propose de les différer jusqu'à luudi. Mais comme le sujet est de la plus haute importance, il scrait peut-être hon d'établir la marche que l'on devra suivre pour la discussion. Je propose que la discussion, une fois commencée, se continue de jour en jour, et pour qu'il y ait plus de régularité, que l'Orateur ne laisse pas son siège. En même temps, je propose que la règle qui enlève aux membres le droit de parler plus d'une fois, lorsque l'Orateur est au fauteuil, soit suspendue, afin que chaque membre ait la même liberté de discuter, que si la chambre était formée en comité général.

L'Hon. J. S. MACDONALD.—Je pense que la proposition de l'hon. proc-gén. Ouest, que la discussion se continue de jour en jour en jour, doit être, selon moi, rejetée par la chambre. Cette question est très-importante; je pense que le peuple de ce pays a le droit d'examiner attentivement les vues exprimées par ses représentants sur cette question. Je regrette que le proc-gén. ait annoncé que le gouvernement avait l'intention de presser cette mesure, en met-

tant de côté tout autre sujet.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD.—Ce n'est pas l'intention que j'ai exprimée. Mon idée est qu'une fois les débats commencés, ils se continuent chaque jour à la séance du soir, laissant l'après-midi pour les autres affaires. Si l'on ne permettait la discussion qu'aux jours du gouvernement, les débats du mardi seraient oubliés le vondredi; les mêmes